

# INTERVIEW EXPRESS

## Pas d'impunité pour les mineurs délinquants ?

**Les juges de la jeunesse du tribunal francophone de Bruxelles qui menaçaient de libérer, à partir de ce mardi, tous les mineurs détenus, referont le point le 30 janvier prochain. Le dialogue a repris avec le ministre de la Justice Koen Geens, comme le confirme Pierre-André Hallet, président de l'Union francophone des juges de la jeunesse.**

**La menace de voir tous les mineurs délinquants remis en liberté est-elle levée ?**

*Non. Notre décision n'est que momentanée. On a senti des ouvertures venant de chez le ministre, mais nous attendons encore de voir ce que nous allons obtenir concrètement. Notre décision correspond donc à une sorte de levée de préavis. Jusqu'au 30 janvier.*

**Quel est vraiment le problème rencontré par le tribunal de la jeunesse bruxellois ?**

*Le problème est simple. Le tribunal manque cruellement de greffiers et de cadres. Il manque 50 % des effectifs pour des raisons diverses et le personnel en place est submergé. Les exigences, notamment en termes de connaissances des langues, sont trop importantes pour procéder au renouvellement du personnel en général.*

**Le signal donné par votre menace n'est cependant pas très bon pour les jeunes...**

*C'est un cri de désespoir, mais nous sommes conscients qu'il risque de créer un sentiment d'impunité chez les jeunes. Il fallait passer par là pour créer un rapport de force avec le ministre...* ■

**F.De**